



Toulouse le 8 décembre 2022

Objet : Actualités sociales

TF1 – Invité ce samedi 3 décembre, le chef de l'Etat a estimé que le seul moyen de rétablir l'équilibre financier du système par répartition était de « travailler plus longtemps ». « Oui nous devons faire cette réforme ». Emmanuel macron a confirmé sa volonté de relever l'âge légal de départ à la retraite dans le cadre d'une réforme actuellement discutée entre le gouvernement et les partenaires sociaux. « Si on ne la fait pas, on laisse le système de retraite par répartition en danger. Toutes les études le montrent. Le comité de suivi des retraites l'a très bien montré : les besoins de financement sont massifs et ils vont continuer de s'accroître dans les prochaines années ».

La Dépêche 4 décembre 2022 : Pour les directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) l'équation budgétaire pour 2023 paraît insoluble sans financement supplémentaire.. En cause : une inflation galopante sur les prix des produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien et de l'énergie qui s'est ajoutée aux revalorisations de salaire. Didier Carles, secrétaire national de l'ADPA (association des directeurs d'EHPA) : « nous sommes dans une situation de maltraitance institutionnelle et sociétale, et ça va s'accroître ». Des établissements sont obligés de fermer des lits pour des raisons de sécurité, d'autres ne font plus d'admission : « que va-t-on faire de ces personnes âgées, les envoyer dans des hôpitaux déjà saturés ?

Ouest France 4 décembre 2022 : Le 16^{ème} congrès national de l'animation et de l'accompagnement en gérontologie (CNAAG) s'est tenue les 29 et 30 novembre à Saint-Malo, avec, au cœur des débats, la parole donnée aux personnes âgées dans les structures, comment mieux l'entendre et quel est le rôle crucial des animateurs. Tout est excessivement normalisé dans les structures. Lorsque la personne âgée y entre, elle perd sa liberté, le contrôle de sa vie. Les horaires pour manger sont imposés. Les repas sont stéréotypés. C'est une infirmière qui donne les médicaments ... Il serait peut-être temps de demander aux aînés, ce dont ils ont envie avant de partir.

La Dépêche 5 décembre 2022 : François Hollande : Un âge de départ repoussé à 65 ans, « ce ne fut ni ma méthode, ni ma proposition. Quand j'étais Président, j'ai opté pour l'allongement de la durée de cotisation compensé par la reconnaissance des carrières longues et de la pénibilité, plutôt que pour le report de l'âge légal. Fixer ce seuil à 65 ans pénalisera ceux qui ont commencé tôt à travailler ou ont exercé des métiers éprouvants ».

La Dépêche 5 décembre 2022 : Association « 60 millions de piétons ». « Les mobilités véhiculées accaparent l'espace urbain, à commencer par les automobiles, auxquelles se sont rajoutés les vélos, les vélos électriques, les trottinettes et d'autres micro

mobilités. Il est parfois difficile de trouver son chemin dans nos villes, surtout pour les personnes âgées. Celles-ci payent d'ailleurs un lourd tribut dans l'insécurité routière ».

TF1 Info 6 décembre 2022 : Dans un communiqué commun, les syndicats se sont entendus sur leur opposition à un recul de l'âge de départ à la retraite comme à une augmentation des cotisations. Ils ont prévenu qu'ils se mobiliseraient en janvier si le gouvernement maintient sa réforme.

Orange 8 décembre 2022 : Retraite : Borne reçoit séparément plusieurs leaders syndicaux ce jeudi : 8h30 la CGT puis 9h30, la CFDT. Elle recevra ensuite la CFE-CGC puis la CFTC. Selon Cyril Chabanier (CFTC), « il s'agit de faire le point sur les deux premiers volets de la réforme qui concernent l'emploi des seniors et la pénibilité d'une part, les régimes spéciaux, le minimum retraite et la fonction publique d'autre part. On parlerait moins du troisième volet à propos du financement et de l'âge légal de la retraite ».

France Info 8 décembre 2022 : Le groupe KORIAN indique avoir réussi le recrutement de 5000 personnes cette année dans ses EHPAD. Il espère en recruter autant en 2023. La directrice du groupe, Sophie Boissard, met en avant des hausses de salaire, depuis 2019, pour les aides-soignants et les infirmières.